

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote
A l'unanimité
Pour :
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous Préfecture
Le : 12/03/2024
Et
Publication ou notification
du : 12/03/2024

L'an 2024, le 07 mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/03/2024.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. LANGLOIS Jean-François, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, Mme GUESDON Denise, M. CARBONNIER Christophe.

Absents : Mme LAMOUR Stéphanie,

A été nommé secrétaire : M. DUFOUR Christian

N° 2024_D_11

TRAVAUX LAGUNE

Le maire présente au conseil l'estimation du coût de la création d'un nouveau bassin d'infiltration à la lagune réalisé par M. CHAUVEAU du Département. Ces travaux sont estimés à un coût total de 220 000.00 € HT. Elle indique par ailleurs que M. CHAUVEAU a déjà commencer à préparer les pièces du marché pour la maîtrise d'œuvre et qu'il ne restera plus qu'à la commune à les déposer sur une plateforme de marché dématérialisé.

Elle précise également, que du fait du transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2025, à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG), il est nécessaire pour la commune d'obtenir l'accord de principe de la CCPG avant de lancer l'appel d'offres ainsi que les travaux.

Aussi afin de ne pas perdre plus de temps, elle demande au conseil de se prononcer sur la suite des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de lancer l'appel d'offre concernant la maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau bassin d'infiltration sous réserve que la CCPG donne son accord,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, 07/03/2024
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

Le Secrétaire de séance
Christian DUFOUR

